

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Bourse et marchés financiers

- (059955) Brexit : les perspectives offertes par MIF 2 aux entreprises d'investissement britanniques, KANNAN Arut, KAHN Sandra (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/17, n°5)
- (059953) MIF 2 : les nouvelles règles concernant le financement de la recherche, SPITZ Nicolas, ANTY Jean-Jerry (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/17, n°5)
- (059894) L'encadrement des frais d'analyse financière et de recherche, STORCK Michel (R.T.D. COM., 01/07/17, n°3, p.657-661)

#### Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059924) Protection des algorithmes et secret des affaires, LEFEBVRE Audrey, ABDELADHIM Sara (Expertises, 01/10/17, n°428, p.340-347)

### Législation Nationale

#### Banque

- (059889) Le financement des biens de l'entreprise : aspects contractuels, (AJ contrat, 01/10/17, n°10, p.407-425)
- (059867) Politique de transparence de l'ACPR : vraies contraintes et fausses suggestions, JOUFFIN Emmanuelle (Banque et droit, 01/09/17, n°175, p.42-45)

- (059865) Chronique : droit pénal bancaire, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Banque et droit, 01/09/17, n°175, p.70-74)

### **Bourse et marchés financiers**

- (059935) Les apports de la loi Sapin II en matière financière, BELLEZZA Amélie (Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 01/07/17, n°3, p.544-559)
- (059769) Opérations de LBO et pactes d'actionnaires, SCHILLER Sophie , MARTIN Didier (Droit des sociétés, 01/10/17, n°10)

### **Civil**

- (059836) La dualité des droits de jouissance des biens, JULIENNE Frédérique (Droit et patrimoine, 01/10/17, n°272, p.15-24)

### **Immobilier et urbanisme**

- (059856) L'influence de la réforme du droit des contrats sur la rédaction des mandats immobiliers , COULON Cédric (J.C.P. N., 29/09/17, n°39, p.51-57)

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (059932) La personne robot, BENSOUSSAN Alain (Daloz, 19/10/17, n°42, p.2044-2045)
- (059840) Le droit et la technologie blockchain : une approche sectorielle, (Contrats - concurrence - consommation, 01/10/17, n°10)

### **Pénal**

- (059812) Royaume-Uni et France : étude comparative des lois anti-corruption, HARANG Georges-Louis, WEBB Thomas (Revue Lamy Droit des affaires, 01/10/17, n°130, p.32-38)

## Procédures collectives

- (059843) L'associé, financier de la société en difficulté, FAVARIO Thierry (Revue des procédures collectives civiles et commerciales, 01/09/17, n°5)

## Sociétés et autres groupements

- (059911) Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise : les nouveautés pour 2018 (Ord. 2017-1162 du 12/07/2017 ; décret 2017-1174 du 18/07/17), (B.R.D.A., 01/10/17, n°19, p.24-37)
- (059731) Les ventes immobilières par les sociétés civiles : de la nullité des actes passés en violation de l'article 1145 du Code civil, VIUDES Philippe , JOYEUX Benoît (Répertoire du Notariat Defrénois, 21/09/17, n°19, p.11-18)

## Institutions bancaires et financières

### Législation

- (059994) Position 2017 P-01 de l'ACPR relative aux notions de « réseau limité d'accepteurs » et d' « éventail limité de biens et services » (Positions ACPR, 25/10/17)

## Jurisprudence

### Législation Communautaire

#### Banque

- **(059975) Supervision prudentielle directe par la BCE des établissements de crédit importants de la zone euro - Rejet par le Tribunal de l'UE du recours formé par une banque allemande contre la décision de la BCE l'ayant qualifiée d'entité importante**

Dans son arrêt du 16 mai 2017, le Tribunal de l'Union européenne procède à une analyse approfondie des compétences respectives de la Banque centrale européenne (BCE) et des autorités nationales de contrôle dans le contexte du mécanisme de supervision unique (MSU). Le Tribunal de l'Union européenne considère, à la suite de la décision de la BCE querellée que, conformément à la réglementation pertinente (règlement de base et règlement-cadre MSU), une banque de la zone euro est, sauf en présence de circonstances particulières, qualifiée d'« entité importante » et, dès lors, soumise à la surveillance directe de la BCE, lorsque notamment la valeur de ses actifs dépasse 30 milliards d'euros, ce qui était le cas en l'espèce. Le Tribunal considère en conséquence que c'est à juste titre que la BCE a qualifié la banque publique allemande concernée d'« entité importante » et rejette le recours de la requérante tendant à l'annulation de la

décision attaquée. (TPIUE - 16/05/17 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°5 - note de SAMIN Thierry, TORCK Stéphane)

## **Bourse et marchés financiers**

- **(059873) Services d'investissement – Réception et transmission d'ordres – Définition.**

Le service d'investissement consistant en la réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers ne comprend pas l'intermédiation en vue de la conclusion d'un contrat ayant pour objet une activité de gestion de portefeuille. (CJUE - 14/06/17 : Banque et droit 2017, n°5, p.29 - note de DAIGRE Jean-Jacques)

## **Législation Internationale**

### **Bourse et marchés financiers**

- **(059882) Escompte de créance à terme – Clause d'incessibilité – Efficacité en droit anglais (oui) – Recours du cessionnaire contre le cédant [High Court of Justice, Q.B., 18 novembre 2016, National Bank of Abu Dhabi PJSC c/ BP Oil International Limited, [2016] EWHC 28921**

En attendant que le chaos législatif au Royaume-Uni qui résultera inmanquablement de l'effet du Brexit permette la promulgation du règlement attendu en application du Small Business, Employment and Enterprise Act 2015 qui annulerait les clauses d'incessibilité des créances, le droit anglais reste un écueil pour tout créancier qui négligerait d'examiner les termes de la créance cédée. Les déboires de National Bank of Abu Dhabi (NBAD), qui se retrouve privée de son droit de cessionnaire à l'encontre du cédé l'illustrent bien. (18/11/16 : Banque et droit 2017, n°175, p.46 - note de AFFAKI Georges)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- **(059908) Le fait pour une banque de ne prendre qu'une garantie constituée par un cautionnement exclut toute disproportion aux concours qu'elle accorde**

Lorsqu'une banque ne prend, en contrepartie des concours consentis à une société, qu'une garantie constituée par un cautionnement, cela exclut, en raison du caractère accessoire d'une telle sûreté, quelle que soit sa limite, toute disproportion à ses concours. (Cass.Com - 18/05/17 - 15-12338 : Gazette du Palais 2017, n°34, p.74 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme )

- **(059884) Prêt – SCI – Clause attributive de juridiction – Clause asymétrique – Validité**

L'arrêt rendu par la cour d'appel de Montpellier le 20 avril 2017 constitue le dernier épisode d'un long bras de fer opposant la banque luxembourgeoise Dexia à une SCI française à propos de la juridiction compétente pour statuer sur une demande en réparation intentée par l'emprunteur à l'égard de la banque pour manquement à son obligation de conseil. Le présent arrêt, rendu sur renvoi après cassation permet de revenir sur deux questions récurrentes dans le contentieux bancaire international récent relatif à la validité des clauses attributives de juridiction asymétriques imposées par les établissements bancaires à leurs clients. (Cour d'appel - Montpellier - 20/04/17 : Banque et droit 2017, n°175, p.50 - note de MOREL-MAROGER Juliette)

## **Bourse et marchés financiers**

- **(059967) Le contrôle de l'AMF sur le respect des règles énoncées dans les prospectus en matière de commissions et de frais de gestion des Fonds à formule**

La commission des sanctions de l'AMF inflige un avertissement et une sanction pécuniaire très lourde de 35 millions d'euros à un gestionnaire d'actifs pour des manquements à ses obligations professionnelles dans la gestion des frais de Fonds à formule. (Commission des sanctions de l'AMF - 25/07/17 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°5 - note de STORCK Michel )

- **(059898) Cohérence (ou non) du décret du 22 décembre 2008 relatif aux actes de gestion du patrimoine des personnes placées en curatelle ou en tutelle**

Au sens du décret du 22 décembre 2008 relatif aux actes de gestion du patrimoine des personnes placées en curatelle ou en tutelle, le vote de la cession d'un actif social immobilisé est un acte de disposition réalisé par les associés sur leurs parts sociales. La solution est discutable car elle conduit à une assimilation regrettable de l'actif social et des parts sociales qui sont pourtant des biens différents appartenant à des propriétaires différents. (Cass.Civ. - 17/05/17 - 15-24840 : Revue des contrats 2017, n°3, p.523 - note de TADROS Antoine )

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- **(059919) Protection et sécurité des données personnelles : premiers avertissements de la CNIL (CNIL, délib. n° SAN-2017-010, 18/07/17 et n° SAN-2017- 011, 20/07/17)**

Deux délibérations de la CNIL concernent les sociétés Hertz et Ouicar à la suite de constatation de violations de données. Notons le relèvement des niveaux de sanctions du fait de l'application des dispositions de la loi pour une République numérique et en vue également de l'application du règlement européen sur la protection des données (RGPD) en mai 2018. Au-delà des sanctions prononcées, la CNIL rappelle le cadre et la méthode en matière de sécurité des données pour les responsables de traitements et leurs sous-traitants. (Autres juridictions - 18/07/17 ; Autres juridictions - 20/07/17 : J.C.P. G. 2017, n°42, p.1892 - note de DEROULEZ Jérôme)

### **Procédures collectives**

- **(059907) Plan de redressement et apurement de la créance résultant d'un emprunt immobilier : primauté du droit des entreprises en difficulté**

Les modalités de la créance résultant d'un contrat de prêt ayant été déterminés par le plan, cette créance en fait partie intégrante, de sorte qu'elle se trouve soumise aux règles d'exécution des plans de sauvegarde et de redressement judiciaire, même lorsque le débiteur s'est engagé à reprendre le paiement du prêt en respectant l'échéancier prévu au contrat. (Cass.Com - 14/06/17 - 15-22945 : Gazette du Palais 2017, n°34, p.67 - note de GIORGINI Giulio Cesare )

### **Sociétés et autres groupements**

- **(059778) L'opposabilité d'une cession de parts de société civile aux tiers**

L'arrêt rendu le 21 juin 2017 par la chambre commerciale de la Cour de Cassation met en lumière, plus particulièrement, le fondement des mesures de publicité requises pour l'opposabilité des parts d'une société civile. (Cass.Com - 21/06/17 - 15-24449 : Droit des sociétés 2017, n°10 - note de HOVASSE Henri)

- **(059692) Pacte de préemption tenu en échec par le concept de « tiers affilié au cédant »**

Ayant relevé que la définition du « tiers affilié au cédant », que visait un pacte d'actionnaires pour écarter l'application du droit de préemption qu'il contenait, n'était ni claire ni précise et que, s'agissant du contrôle, aucune définition de l'entité contrôlée n'était donnée, c'est par une interprétation, exclusive de dénaturation, de la convention des parties, qu'une cour d'appel a retenu que le pacte prévoyait deux critères d'affiliation, l'un de contrôle, l'autre de gestion, non exclusifs l'un de l'autre et pouvant se combiner. (Cass.Com - 21/06/17 - 15-24534 : Revue des sociétés 2017, n°10, p.555 - note de BARBIERI Jean-François)

<b>Textes</b>
---------------

### Législation Communautaire

#### **Banque**

- (059997) Décision d'exécution (PESC) 2017/1948 du Conseil du 25 octobre 2017 mettant en œuvre la décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17, p.60)
- (059991) Règlement d'exécution (UE) 2017/1942 du Conseil du 25 octobre 2017 mettant en œuvre l'article 15, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17, p.1)
- (059943) Décision (PESC) 2017/1935 du Conseil du 23 octobre 2017 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (J.O.U.E. série L n°273 du 24/10/17, p.11)
- (059942) Décision (PESC) 2017/1934 du Conseil du 23 octobre 2017 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (J.O.U.E. série L n°273 du 24/10/17, p.10)

- (059941) Décision (PESC) 2017/1933 du Conseil du 23 octobre 2017 modifiant la décision (PESC) 2015/1763 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi (J.O.U.E. série L n°273 du 24/10/17, p.9)

## **Bourse et marchés financiers**

- (059996) Règlement délégué (UE) 2017/1946 de la Commission du 11 juillet 2017 complétant les directives du Parlement européen et du Conseil 2004/39/CE et 2014/65/UE par des normes techniques de réglementation concernant la liste exhaustive d'informations que les candidats acquéreurs doivent joindre à la notification de l'acquisition envisagée d'une participation qualifiée dans une entreprise d'investissement (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17, p.32)
- (059995) Règlement d'exécution (UE) 2017/1945 de la Commission du 19 juin 2017 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les notifications adressées par et aux entreprises d'investissement demandeuses ou agréées conformément à la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17, p.22)
- (059993) Règlement d'exécution (UE) 2017/1944 de la Commission du 13 juin 2017 définissant des normes techniques d'exécution concernant les formulaires, modèles et procédures normalisés à utiliser dans le cadre du processus de consultation entre autorités compétentes concernées lors de la notification d'une proposition d'acquisition d'une participation qualifiée dans une entreprise d'investissement conformément aux directives du Parlement européen et du Conseil 2004/39/CE et 2014/65/UE (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17, p.12)
- (059992) Règlement délégué (UE) 2017/1943 de la Commission du 14 juillet 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant les informations à fournir et les exigences à respecter pour l'agrément des entreprises d'investissement (J.O.U.E. série L n°276 du 26/10/17. n.4)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (059972) Arrêté du 24 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°250 du 25/10/17)



- (059936) Décision n° D-HCSF-2017-3 du 30 septembre 2017 du Haut Conseil de stabilité financière relative au taux du coussin de fonds propres contra-cyclique (J.O. n°249 du 24/10/17)
- (059921) Arrêté du 19 octobre 2017 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°246 du 20/10/17)